

lundi 31 mai 2021. Les priorisations des DR seront respectées au maximum. Si le volume total de la demande excède largement l'enveloppe disponible, un comité d'examen partenarial pourra être réuni en juin (DR et fédérations associatives).

A l'issue de cette remontée, la Dihal notifiera aux DREAL et DREETS les projets retenus et les enveloppes budgétaires correspondantes. **Pour cette première vague il est demandé de faire remonter les dossiers les plus aboutis et en capacité de débiter rapidement.**

Il est également demandé aux DREAL et DREETS de remonter pour la même date un état des besoins identifiés et des autres projets qui pourraient élargir au programme lorsqu'ils seront plus aboutis.

Pour bénéficier de la deuxième vague de financements, les projets doivent être remontés au plus tard le jeudi 30 septembre 2021. Si les sollicitations de crédits lors de la 1ère vague dépassent l'enveloppe totale disponible pour 2021, la vague du 30 septembre 2021 permettra d'anticiper sur la sélection de projets financés en 2022.

Contacts

Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de manière privilégiée de leurs correspondants dans les services déconcentrés de l'Etat (DDETS(PP) – DDT(M)).

Contact Dihal :

logementdabord@diha1.gouv.fr